

**Arrêté du 23 juillet 2025 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Dizier**

**NOR : JUSB2521848A**

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;*

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;*

*Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 24 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales et l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 16 juillet 2025 ;*

*Vu la décision de la directrice de greffe du tribunal judiciaire de Chaumont, en date du 16 juillet 2025, portant délégation au tribunal de proximité de Saint-Dizier de madame Christelle DURANDAL ;*

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Christelle DURANDAL, cadre greffière au tribunal judiciaire de Chaumont, déléguée au tribunal de proximité de Saint-Dizier par décision du directeur de greffe du tribunal judiciaire de Chaumont, est nommée régisseuse intérimaire auprès du tribunal de proximité de Saint-Dizier, pour une nouvelle période de deux mois, du 31 juillet 2025 au 30 septembre 2025.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Dijon, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 23/07/2025

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,  
**Par délégation,**  
P/Le directeur des services judiciaires,  
P/La sous-directrice des ressources humaines des greffes,  
L'adjointe au chef du bureau des affaires générales et des personnels contractuels

Le régisseur	signature
--------------	-----------